



Référence bibliographique :
"Édito", *lieuxdits#1*, juin 2011, pp.3-4.

La revue lieuxdits
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)
Université catholique de Louvain (UCL).

Éditeur responsable : Jean-Paul Verleyen, place des Sciences, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
Comité de rédaction : Martin Buysse, Damien Claeys, Gauthier Coton,
Jean-Philippe De Visscher, Guillaume Vanneste, Jean-Paul Verleyen
Conception graphique : Nicolas Lorent
Impression : école d'imprimerie Saint-Luc Tournai



ISSN 2294-9046
e-ISSN 2565-6996

<https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:182747>



UCL
Université
catholique
de Louvain

www.uclouvain.be/loci.html

Lieux dits

Faits et causes

Il y a les faits : une nouvelle faculté de taille importante (230 personnes et 1.300 étudiants) et leurs causes : un projet de rapprochement très ancien qui s'est concrétisé, il y a près d'un an, à la faveur d'une évolution politique et légale. Il n'est pas futile de rappeler les raisons de cette évolution : la nécessité de doter la discipline de l'architecture d'un statut et d'une ossature pleinement universitaires. Si la recherche et la formation dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme étaient déjà présents dans les universités de la communauté française qui diplômèrent les ingénieurs civils architectes et les urbanistes, sept instituts d'architecture demeuraient responsables de la formation de la majorité des diplômés sans pouvoir s'adosser aux ressources vives d'une recherche continue. Cette *anomalie* institutionnelle est aujourd'hui levée : il est établi statutairement et complètement que l'architecture relève d'une responsabilité publique qui excède la formation de praticiens pour englober la recherche. Pour ce qui concerne notre faculté, de multiples thématiques de recherche n'attendent qu'à s'étendre, se confirmer ou à s'inaugurer.

Passages à l'acte

L'ambition de notre nouvelle faculté est élevée : 1/ accorder trois sites que la géographie tient à distance en une seule entité et 2/ associer l'ensemble des domaines responsables de l'établissement des lieux habités, à toutes leurs échelles et sous leurs différentes formes : archi-

tecture, ingénierie, urbanisme, aménagement et développement territorial. Cette ambition est singulière en Belgique francophone puisque, de manière assez déconcertante, nos partenaires ULB, ULg et UMon ont préféré tenir séparés les destins de l'architecture, de l'ingénierie architecturale et de l'aménagement du territoire, en les affectant à des facultés distinctes.

Nous sommes désormais passés à l'acte : une aventure s'ouvre qui réclame des visions et des propositions, beaucoup d'énergie, des ressources humaines et budgétaires à articuler au mieux, des discussions et des réunions, parfois... un peu de diplomatie et, enfin, de la patience ! Les chantiers sont nombreux et il nous faudra du temps pour atteindre la vitesse de croisière.

États des lieux

Ces nombreux chantiers impliquent les enseignants, les chercheurs, les administratifs, les étudiants, avec des intensités variables, selon les responsabilités de chacun ou selon le simple désir de prendre part au processus. Cela bouge beaucoup et dans tous les coins. C'est pourquoi il est important que l'état des chantiers soit dressé régulièrement. Telle est une des raisons d'être de cette nouvelle revue : manifester et rendre publiques les initiatives et les pratiques qui ne sont pas toujours connues par tous. Ceci recouvre l'aspect le plus institutionnel comme les travaux du bureau de la faculté, la réforme des programmes de cours et la construction d'une dynamique de recherche, mais bien aussi les actions de terrain : les inventions péda-

Le conseil de faculté

Le conseil est le parlement de la faculté. Il arrête les grandes orientations des politiques d'enseignement et du budget. De manière générale, il exerce le contrôle des politiques facultaires et peut délibérer de n'importe quelle question spécifique. Il compte environ 130 personnes - dont plus de 25 étudiants - qui se réunissent au moins deux fois par an. Les réunions sont régulièrement suivies d'un drink.

Le bureau de faculté

Le bureau est le gouvernement de la faculté. Dans le respect des orientations définies par le conseil, il délibère et décide des questions de politique facultaire, anime et coordonne les travaux des commissions, suit le doyen dans ses rapports avec les autorités, veille à l'organisation administrative, arrête le budget et approuve les comptes, etc. Le bureau de faculté exerce, au niveau de la faculté, toutes les attributions qui ne sont pas explicitement conférées à un autre organe de la faculté. Présidé par le doyen, il compte 26 personnes représentant les sites, les programmes, les personnels et les étudiants. Il se réunit tous les mois.

La commission "communication"

La commission œuvre à proposer aux membres de la faculté un cadre de référence et d'orientation pour les actions de communication, aussi bien les interventions internes que les interventions externes ; aussi bien celles qui veillent à sa cohésion que celles mises en œuvre pour assurer et intensifier son rayonnement, sa notoriété et sa place dans le paysage universitaire et sociétal.

Elle est composée de six membres et est présidée par Jean-Paul Verleyen, vice-doyen à la communication.

La commission "relations internationales"

La commission assure la continuité des relations internationales au sein d'une politique générale qu'elle propose à la faculté. La jeunesse de notre faculté implique la construction de relations communes qui bénéficient des réseaux auxquels participe chaque site pour pouvoir ensuite établir des priorités. Ces relations concernent autant la recherche que l'enseignement. La première mission de la commission fut, cette année académique, de redéfinir les partenariats en mobilité internationale des étudiants.

Elle est composée de six membres et est présidée par Martin Buysse, vice-doyen aux relations internationales.

gogiques, les découvertes théoriques, les séminaires curieux, les conférences et rencontres stimulantes.

Attention : travaux en cours !

La faculté est munie d'un certain nombre d'organes qui pilotent la nouvelle construction. En annexe au présent article, nous résumons brièvement leurs rôles. Rappelons que ces organes sont composés de représentants des différentes catégories de personnes qui constituent la faculté. Chacun peut donc s'enquérir d'informations précises sur les travaux en cours ou adresser des questions, ou encore faire part de propositions auprès de l'un de ses représentants.

Quelques chantiers ? La réforme des programmes *architecte* et *ingénieur civil architecte* est certainement une pièce maîtresse du dispositif. Elle implique la participation des enseignants qui seront progressivement tous associés à sa mise en œuvre. Les objectifs ? Permettre aux étudiants d'être davantage actifs dans les enseignements dits théoriques, ce qui suppose un allègement de l'horaire hebdomadaire ; mettre à profit la multiplication des domaines investigués (*d'expertise*, diraient certains) grâce à la réunion d'un grand nombre d'enseignants. Un autre chantier : la mise en place de moyens propices pour développer la recherche, comme l'ouverture prochaine de plusieurs lignes d'édition et la mise à disposition de budgets pour soutenir les initiatives sur les sites de Bruxelles et de Tournai. Ou encore, autre chantier, la *commission bibliothèque* qui réfléchit à l'avenir d'une bibliothèque facultaire déployée sur trois sites.

Lieux à écrire

La revue que vous tenez en mains est la conséquence d'une décision du bureau de la faculté qui a désigné son comité de rédaction. Elle paraîtra deux fois par an. Elle prendra le pouls de nos actions et fera le point sur les différents dossiers en cours. Elle visera également à mieux connaître les initiatives pédagogiques et les conduites de recherche qui seront invitées à s'expliquer. Mais au-delà d'une nécessaire communication facultaire, nous souhaitons que la revue soit un lieu de prise de positions à l'égard de nos disciplines, qu'elle dénicher les points de débat et qu'elle invite à la réflexion. Différentes rubriques y seront consacrées : des conversations avec nos invités seront publiées, comme celle avec Bernardo Secchi qui figure dans ce premier numéro, des billets d'humeur mobiliseront nos vigilances.

Les articles proviendront de différentes sources. Le comité de rédaction sollicitera des auteurs précis et lancera des appels à contribution. Ces derniers pourront être très larges ou, au contraire, resserrés sur une thématique particulière.

Longue vie !

Comme il y a lieu de saluer une naissance, en tous lieux et depuis l'origine des temps, l'heure est venue de formuler ce vœu : vive LOCI ! Longue vie à notre projet dont nous fêterons bientôt le premier anniversaire. Tous réunis pour l'an fini, et un premier petit, né dans une feuille de chou. Nous vous souhaitons une agréable lecture...

Le comité de rédaction

La commission "recherche"

La commission a pour mission de proposer à la faculté une future organisation permanente de la recherche et de mener une réflexion sur ses orientations. Elle est attentive aux nouveaux développements que réclame la pleine responsabilité universitaire acquise par la discipline de l'architecture et prend des initiatives pour les susciter et les soutenir.

Elle est composée de douze membres et présidée par Jean Stillemans, vice-doyen à la recherche.

La commission "bibliothèque"

La commission examine les différents scénarios institutionnels envisageables pour fabriquer une bibliothèque facultaire présente sur trois sites. Quelle organisation ? Quelles ressources ? Quelles politiques d'acquisition ?

Elle est composée de onze membres dont les responsables des bibliothèques, des enseignants et des chercheurs. Elle est présidée par Jean-Pierre Couwenbergh.

Les commissions de programme

Les commissions de programme veillent à la bonne organisation des enseignements, du point de vue des objectifs, des contenus et de leurs mises en œuvre, cela sous le contrôle du bureau et du conseil. Il y a autant de commissions que de diplômes (bachelier architecte, master architecte, bachelier ingénieur civil architecte, master ingénieur civil architecte, master complémentaire en urbanisme).

Elles sont composées d'enseignants représentant les différentes matières enseignées, de représentants du corps scientifique, de représentants des étudiants. Elles sont conduites par un président, assisté d'un secrétaire. Pour les deux diplômes "architecte", le président et le secrétaire sont attachés à des sites distincts pour veiller dans les meilleures conditions à la cohérence inter sites.